

Le Certificat Médical reste un document indispensable pour permettre à un mineur de pratiquer la discipline dans un Club de Sauvetage à l'Eau.

Cependant, certains professionnels de santé délivrent un Certificat Médical, qu'en cas de problème de santé ou de pathologie. Dans le cas où votre médecin refuse de compléter un certificat médical et **que votre enfant est en parfaite santé**, vous devez compléter l'attestation ci-dessous et joindre à votre dossier d'adhésion, l'« Attestation l'autorisation parentale d'adhésion à un Club de Sauvetage à l'Eau »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR **« BONNE SANTE »**

Je soussigné(e) :
(Nom/prénom)

Agissant en qualité de Père Mère Tuteur

Demeurant :
(Adresse complète)
.....
.....

Atteste sur l'honneur, qu'à ce jour, mon enfant :

Nom Prénom

Né(e) le.....

- Est en bonne santé et ne représente aucune pathologie** (à ma connaissance), et ne présente donc aucune contre-indication à la pratique de la natation.

- Je joins à cette Attestation l'autorisation parentale d'adhésion à un Club de Sauvetage à l'Eau** rédigée par la Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le A

Signature obligatoire